



Réf. Farde e-Assemblées : 2707889

N° OJ : 33

Projet d'Arrêté - Conseil du 18/05/2026

Objet : Brussels PRIDE 2026.- Charte.

Le Conseil communal,

Considérant que le 16/05/2026, aura lieu la Belgian Pride organisée par L'ABSL visit.brussels, dont le siège social est situé 2-4 Rue Royale, 1000 Bruxelles, inscrite à la BCE sous le numéro d'entreprise 0600.885.207 ;

Considérant qu'à cette occasion, l'asbl visit.brussels a édité une charte qu'elle souhaite faire signer par tous ses partenaires afin de formaliser leurs engagements et leur soutien sur les points suivants :

En ce qui concerne la communauté LGBTQIA+, le signataire s'engage à :

- Lutter activement pour l'égalité des droits et l'égalité des traitements envers les personnes LGBTQIA+ en Belgique et partout dans le monde.
- Lutter activement contre toute forme de discrimination sur base du sexe, des orientations sexuelles, de l'identité de genres, des caractéristiques sexuelles ou de l'expression de genres.
- Lutter activement contre l'homo-, la lesbo-, la bi-, la trans-, l'intersexe- et la sérophobie.
- Collaborer à la communication et soutenir le thème de la Brussels Pride 2026.

Considérant que, de manière générale, le signataire se réfère à la Déclaration Universelle des Droits Humains** et rejette très clairement toute forme de discrimination sur base des motifs décrits dans la loi belge sur la discrimination, à savoir : La nationalité, la race supposée, la couleur de peau, l'origine, la provenance ethnique ou nationalité, l'âge, le genre, le handicap, la religion ou les convictions, l'état civil, la naissance, les moyens, l'appartenance politique, l'état de santé actuel ou à venir, les propriétés physiques ou génétiques, l'origine sociale, l'identité de genres, l'expression de genres, le sexe, la langue ou les convictions syndicales.

Considérant que la cellule égalité des chances tiendra, tout comme les années précédentes et ce depuis 2019, un stand au Village PRIDE afin de représenter la Ville de Bruxelles ;

Considérant que l'asbl visit.brussels demande aux participants de la Pride d'adopter et signer la charte éthique "Brussels PRIDE 2026" afin de clarifier les responsabilités et engagements des parties ;

Sous réserve d'être exempté(e) de l'engagement repris dans la charte, à savoir le fait d' "Être accompagné par la Rainbow Corporate & Pride d'un scan d'inclusivité, de diversité, des droits humains.";

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article Unique : Adopter et autoriser la signature de la charte de la Brussels Pride 2026 à destination des participants au PRIDE Village.

Annexes :

[Charte Ethique PRIDE 2026_Version adaptée_FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

